

Comment peut-on se protéger des éditeurs malhonnêtes

Autor(en): **Hüber, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **68 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comment peut-on se protéger des éditeurs malhonnêtes

G. Hüber,
*Président de l'Union Suisse des Éditeurs d'Annuaire,
Zürich*

L'exemple de l'Union Suisse des Éditeurs d'Annuaire montre que l'information du public freine les agissements des éditeurs malveillants.

Ces affairistes s'en tiennent toujours aux mêmes procédés : ils élaborent une publicité en utilisant des coupures provenant si possible de publications officielles ou officielles afin de donner une apparence de sérieux. La présentation du mailing fait penser à un bon à tirer auquel est joint un ordre d'insertion ayant l'apparence d'une facture. Dans la plupart des cas le client, pensant qu'il s'agit d'une annonce souscrite antérieurement, paye. C'est justement sur ce manque de vérification de la part du client que spéculent ces éditeurs.

Une autre méthode consiste à obtenir un contrat et d'extorquer une correction rédactionnelle avec signature. Des textes d'inscription périmés sont soumis à correction et mis à jour. Lorsque le client donne son assentiment en apposant sa signature il s'engage, sans s'en rendre compte, pour une commande d'insertion exorbitante. Les bons de commande sont conçus d'une manière si raffinée que la contiguïté de la signature et de l'engagement contractuel ne se remarque pas. Dans les deux cas, il s'agit de gagner de l'argent le plus rapidement possible et sans trop de peine.

L'Union Suisse des Éditeurs d'Annuaire (SAV) a été fondée il y a 20 ans, notamment pour lutter contre les éléments malhonnêtes de la profession. Un groupe d'éditeurs ne voulait en effet plus voir le marché suisse des annuaires être plus longtemps discrédité par des officines douteuses.

Jusqu'à ces derniers temps, elles s'étaient toujours manifestées de manière sporadique. La SAV les tenait dans son colimateur. Cependant, grâce à l'emploi de moyens informatiques, on

assiste maintenant à l'arrivée d'une nouvelle génération qui prospère rapidement.

Pour endiguer ces afflux, la SAV s'efforce actuellement de mettre en œuvre deux trains de mesures :

1. Mesures de prévention par l'information

Apporter plus de transparence aux annonceurs et aux utilisateurs potentiels par des articles de presse, des symposiums, par une collaboration avec les autorités et les associations à vocation économique, avec les chambres de commerce et les ambassades suisses à l'étranger. La SAV est également membre de l'Institut suisse pour l'intégrité en matière de publicité et de l'Institut suisse de la statistique ; depuis 1982, le domaine des annuaires y figure comme une branche à part entière des mass media. Enfin, la SAV est également adhérente au centre de formation du SAWI qui forme les jeunes spécialistes en publicité.

La SAV a lancé l'an dernier son action « sceau de qualité » qui a remporté un vif succès. Un nouveau sigle de qualité, immédiatement déposé, a été créé. Il est réservé exclusivement aux membres de la SAV. Ceux-ci le mettent au tout début de leurs ouvrages, accompagné d'un texte de renseignement. Le sceau de qualité figure sur tous les formulaires utilisés par nos membres, tels que bons de commande, factures, papier à en-tête, etc. Par le truchement de ce sceau, le sérieux de l'ouvrage est pour ainsi dire garanti. Les membres de plus

se sont engagés à un code d'honneur sévère qui stipule, entre autres, que les extraits de publicité découpés ou les factures sous forme d'offres sont inacceptables et proscrits.

D'autre part, la SAV a installé un centre d'information au sein de son secrétariat (Tél. 01/462 94 11). Ce dernier peut être consulté dès qu'un doute plane au sujet d'une offre émanant d'une entreprise d'édition. Ce centre est actuellement très consulté. La SAV est ainsi à même d'offrir une source de renseignements plus efficace qui permet d'écarter les propositions douteuses et d'éviter des erreurs de commande.

Si une entreprise est très intéressée par un organe d'annonces inconnu, lui semblant couvrir ses besoins, nous lui conseillons de se faire envoyer un spécimen pour consultation gratuite. Il en va de même pour la documentation complémentaire concernant la diffusion et l'obligation d'échéance de parution. Si l'intéressé reçoit ces documents, il peut se faire une opinion plus sûre relative au support publicitaire offert. Si aucune documentation ne peut être obtenue, le doute qui s'installe est légitime et nous lui conseillons de renoncer à passer commande.

2. Que faire lorsqu'une commande est déjà parue dans un annuaire douteux ?

L'expérience montre que la demande de retrait d'insertion, émise par le client, sera énergiquement refusée par l'éditeur malhonnête. Dans ce cas-là, nous

Protection contre les annuaires trompeurs

Vous avez en main un ouvrage de référence d'une société membre de l'Union suisse des éditeurs d'annuaires SAV. Les éditeurs suisses d'annuaires les plus connus sont membres de l'association. **Qualité et intégrité** sont nos buts principaux.

Nous vous assistons: Si vous présumez qu'une offre ou une facture est d'intention trompeuse, **demandez notre secrétariat**. Il vous conseille s'il y a lieu de faire preuve de prudence et vous indique la manière de vous protéger.

Union suisse
des éditeurs
d'annuaires
Räffelstrasse 25
case postale
8045 Zurich
Téléphone 01/462 94 11



recommandons le calme et la fermeté. Les engagements contractés sont en règle générale légaux et ne sont pas ou très difficilement contestables. Si le mandataire ne lâche pas prise, le client pris au dépourvu doit, bon gré mal gré, avaler l'amère pilule.

La preuve que l'éditeur malhonnête veut ou non éditer un ouvrage est très difficile à fournir. L'escroc profite d'un facteur temps important car, pour la production d'un ouvrage, il lui faut un grand délai. Aussi, lorsque l'intention de duperie pourra être prouvée, il aura disparu depuis longtemps.

La victime peut se consoler lorsqu'il s'agit de petits montants. Elle aura appris à ses dépens quelque chose et en ressortira enrichie d'une malencontreuse expérience.

Faire appel à un avocat peut se justifier pour de plus grands engagements. Finalement, il suffit peut-être, pour se dégager, d'évoquer des cas similaires ou de trouver des vices de forme dans le contrat. Les chances de recouvrer les sommes versées sont pratiquement nulles lorsque le montant de l'insertion a été versé préalablement.

C'est pourquoi l'Association Suisse des Éditeurs d'Annuaire tient avant tout à prévenir et cherche à éviter, grâce



à une meilleure information, ces investissements erronés auprès d'éditeurs malhonnêtes. D'autre part, les membres de la SAV procurent des ouvrages adéquats aux entreprises intéressées. Pour tout renseignement sur les annuaires publiés en Suisse, s'adresser au centre d'information de l'Union Suisse des Éditeurs d'Annuaire, c/o. Mosse Adress SA, Râffelstrasse 25, CH-8045 Zürich, Tél. 01/462 94 11.

Là où il n'y aura plus de possibilité de conclure des affaires douteuses, il ne pourra plus subsister d'éditeurs malveillants. Dans ce but la SAV déploie en Suisse la plus grande part de ses forces.

Du tonique à ROSCOFF Vitalité-Santé-Détente

Depuis 1898, l'institut Roc-Kroum met à votre disposition ses moyens techniques et médicaux toujours réactualisés et complétés par de plus récents qui en font son originalité et son dynamisme.

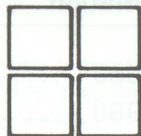
A l'institut de thalassothérapie de Roc-Kroum on réapprend à vivre avec bon sens, à respirer, à regarder la nature, à vivre dans ce milieu privilégié au rythme des marées.

De plus la ville de Roscoff vous offre une multitude d'activités dans un cadre historique, baignée par le Gulf Stream.

Pour tous renseignements :

Institut de thalassothérapie
B.P. 28 - 29211 ROSCOFF
Tél. : 98.69.72.15

votre partenaire franco-suisse



**pour tous vos projets
dans le domaine de la
construction et l'aménagement**

- analyse des besoins
- études d'implantation
- constructions neuves
- réhabilitation
- aménagement d'espaces de travail
- conception de locaux à destination spécifique (restaurant, informatique...)

**werner stutz
collectif architecture**

5av. de friedland 75008 paris tel 1-45639237

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

IMMOBILIER • ASSURANCES
REAL ESTATE • INSURANCE
IMMOBILIARE • ASSICURAZIONI
IMMOBILIEN • VERSICHERUNGEN
INMOBILIARIO • SEGUROS
ONROEREND GOED • VERZEKERINGEN
EJENDOMSMÆGLER • FORSIKRING

*

AGEDI

J. de BEER - Président

"L'Astoria" (5^e étage) 26 bis, Bd. Princesse Charlotte
Monte-Carlo, MC 98000 Monaco
Tél. 93.50.66.00 - Télex 479 417 MC
Téléfax : 93.50.19.42